

20 24

RAPPORT DE GESTION



IMPRESSUM

Éditeur

Police Nyon Région
Route de Divonne 68
1260 Nyon
www.police-nyon-region.ch
Tél. 022 799 17 17

Édition et conception graphique

Secrétariat général PNR

Photos

PNR
Delphine Schacher

Impression

L'imprimerie, Nyon

Tirage

130 exemplaires

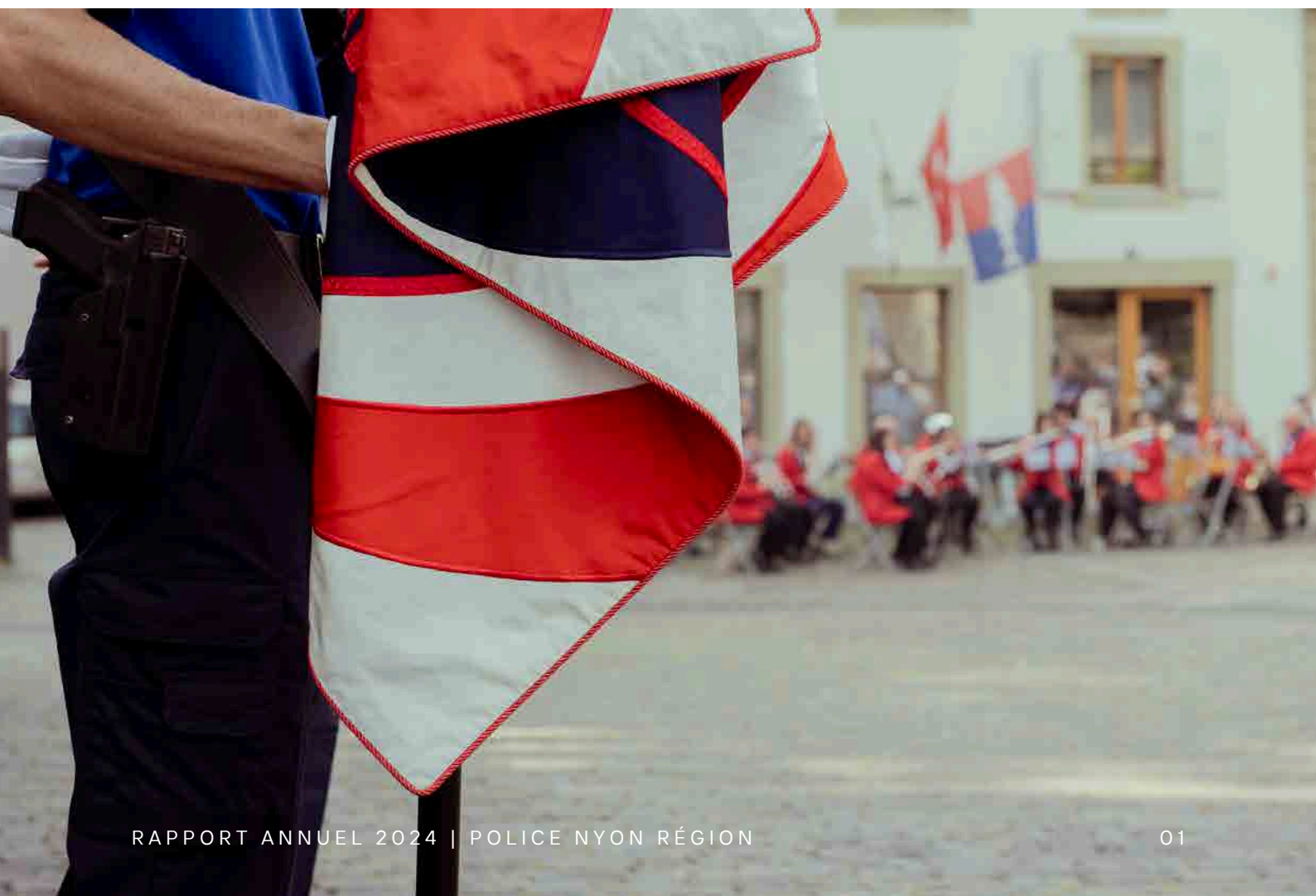
© PNR, avril 2025

RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR LA GESTION DURANT L'ANNÉE 2024

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Mesdames les Conseillères intercommunales,
Messieurs les Conseillers intercommunaux,

Conformément à l'article 125b de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 92 du Règlement du Conseil intercommunal du 10 juin 2016, le Comité de direction (CoDir) a l'honneur de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion pour l'année 2024.

À l'instar du rapport de gestion de l'année passée, il présente des statistiques afférentes aux interventions et activités de Police Nyon Région (PNR) sur le territoire de chacune des trois communes membres. Quant aux conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2024, elles figurent en dernière page du présent rapport.



FIDÉLISER NOTRE PERSONNEL POUR ASSURER L'AVENIR

La Police de la Région de Nyon joue un rôle clé dans la sécurité et le bien-être de nos communes membres. En étroite collaboration avec les citoyennes et citoyens, les Autorités locales et les partenaires externes, nos équipes s'engagent au quotidien pour maintenir un environnement sûr et accueillant.

Cette année, PNR a eu à cœur de protéger à la fois la population et son personnel, et l'une des priorités a été d'assurer une présence accrue sur le terrain, notamment dans les zones sensibles de Crans, Nyon et Prangins. La lutte quotidienne contre la délinquance sur le terrain, à l'exemple des cambriolages ou des arnaques à la fausse qualité – par exemple faux policier ou policière, faux banquier ou banquière, etc. – reste une priorité pour nos équipes.

Par ailleurs, afin de prévenir la criminalité avant qu'elle ne se produise, plusieurs campagnes de prévention ont été développées et renforcées. Des ateliers de sensibilisation à la sécurité routière auprès des plus jeunes dans les écoles à la prévention des violences domestiques, en passant par une information accrue sur les arnaques possibles auprès des seniors, tous les publics-cibles ont été visés par ces actions. De plus, des mesures de lutte contre le harcèlement de rue ont été mises en œuvre en collaboration avec les établissements publics des communes membres de PNR.

Les comportements criminels ne se limitent pas aux frontières de notre territoire et, en tant qu'acteur de la sécurité publique, nous sommes attentifs à l'évolution de la menace et à ce qu'il se passe ailleurs dans le Canton et en Suisse. Un domaine particulièrement préoccupant, et en constante évolution, reste celui des stupéfiants. Face à l'augmentation du trafic dans les zones voisines, nous avons renforcé nos actions en matière de contrôle et de prévention, en augmentant la fréquence des contrôles de sécurité, en particulier dans les lieux et quartiers identifiés comme sensibles.

En interne, après quelques années de difficultés à recruter du personnel, notamment policier, le CoDir voit avec satisfaction que les efforts menés en matière de recrutement et de formation portent leurs fruits en stabilisant les effectifs opérationnels. En effet, ceux-ci ont été renforcés en 2024 par l'arrivée de neuf aspirantes et aspirants formés à l'Académie de police de Savatan, permettant de déployer davantage d'opérations ciblées sur des problématiques actuelles.

Ainsi centrés sur la fidélisation de notre personnel, nous avons débuté cette année un travail prospectif visant à proposer de nouvelles mesures d'amélioration de l'adéquation entre la vie privée et la vie professionnelle de nos collaboratrices et collaborateurs. Nous avons également positionné PNR comme un employeur attractif dans un marché de l'emploi policier en restant compétitif.

Cette année 2024 a alors permis de mener à leur terme des projets tels que la mise en place de mesures de protection de la maternité pour nos collaboratrices, une professionnalisation du recrutement des aspirantes et aspirants, ainsi que des contrôles sécuritaires accrus des dossiers sélectionnés. D'autres projets sur le plus long terme, tels que l'adaptation des horaires pour les temps partiels ou des aménagements pour le personnel en seconde partie de carrière, ont démarré et aboutiront en 2025. Au surplus, le CoDir a soumis au Conseil intercommunal deux préavis visant à améliorer les conditions de travail et de sécurité des agentes et agents, l'un pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'intervention pour Police Secours et le second pour le renouvellement des gilets pare-balles en 2025.

ÉDITORIAL DU COMITÉ DE DIRECTION

S'agissant de sa Direction, le CoDir a nommé une nouvelle Secrétaire générale, Madame Stéphanie Vouillamoz, dont l'entrée en fonction effective a eu lieu le 1^{er} mars 2024.

À la fin de l'été, PNR a célébré son 10^e anniversaire sur la place du Château à Nyon, réitérant son engagement auprès de la population et le partenariat des trois communes membres.

En automne 2024, ce partenariat a d'ailleurs été étendu à la commune de Crassier, qui a délégué à PNR la réalisation de certaines de ses missions de police, dites du 5^e processus, telles que le contrôle du stationnement, la commission de police et la police du commerce, par contrat de prestation et sans pour autant devenir membre de l'Association intercommunale.

À l'avenir, la priorité sera de renforcer les partenariats, d'une part afin de développer des programmes de prévention adaptés aux enjeux modernes de la sécurité pour nos communes membres, et d'autre part pour être en mesure de répondre aux besoins des communes voisines souhaitant avoir l'opportunité de déléguer la gestion de tâches du 5^e processus.

Le CoDir souhaite enfin conclure son propos en témoignant sa gratitude aux communes membres et associées, ainsi qu'aux partenaires du Canton et de la région. La réussite de nos actions dépend de la collaboration continue entre les polices, les Autorités locales et la population. Ensemble, nous continuerons à faire de notre territoire un endroit plus sûr pour toutes et tous.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport de gestion 2024.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



La Secrétaire générale
S. Vouillamoz

GLOSSAIRE

AO	Amende d'ordre
ASP	Assistant-e de sécurité publique
CDD	Contrat à durée déterminée
CdP	Centre de Polices
CDPV	Conférence des Directeur·trice·s des Polices communales vaudoises
CoDir	Comité de direction
EAM	Explications des actes métiers
EPT	Équivalent plein-temps
FOBA	Formation de base
FOCO	Formation continue
JOM	Journée "Osez tous les métiers"
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
OPV	Organisation policière vaudoise
PCV	Police cantonale vaudoise
PeF	Policier·ère en formation
PNR	Police Nyon Région
RASP	Règlement sur les compétences, l'organisation et les moyens des ASP
RGP	Règlement général de police
RIGP	Règlement intercommunal général de police
RH	Ressources humaines
SDIS	Service de Défense contre l'Incendie et de Secours
TOP	Techniques d'optimisation du potentiel
TruCAM®	Pistolet-radar à longue portée
UPP	Unité prévention et proximité

SOMMAIRE

02 - 03 — Editorial du Comité de Direction

04 — Glossaire

06 — Effectifs de Police Nyon Région et organigramme structurel

07 - 11 — Activités institutionnelles

Comité de Direction
Décisions du Comité de Direction
Conseil intercommunal
Décisions du Conseil intercommunal
PNR célèbre ses 10 ans
Perspectives 2025

13 - 16 — Activités opérationnelles

Buffy et Tao : du souvenir à l'avenir
Campagne de prévention et de répression des usager·ère·s de cycles et trottinettes
Le poste de police mobile au cœur de la population
Formation continue et perfectionnement des agent·e·s

17 - 24 — Activités administratives

Mesures contre le harcèlement de rue
PNR sur Instagram
Ressources humaines : arrivées, départs, jubilaires 2024
Politique RH de protection de la maternité
Un processus de recrutement plus solide
Salle de sport mutualisée pour PNR et le SDIS
Sécurité routière : un nouveau radar sur la route de Genève à Nyon
Tâches du 5^e processus : un nouveau mandat pour la commune de Crassier

25 - 33 — Données chiffrées

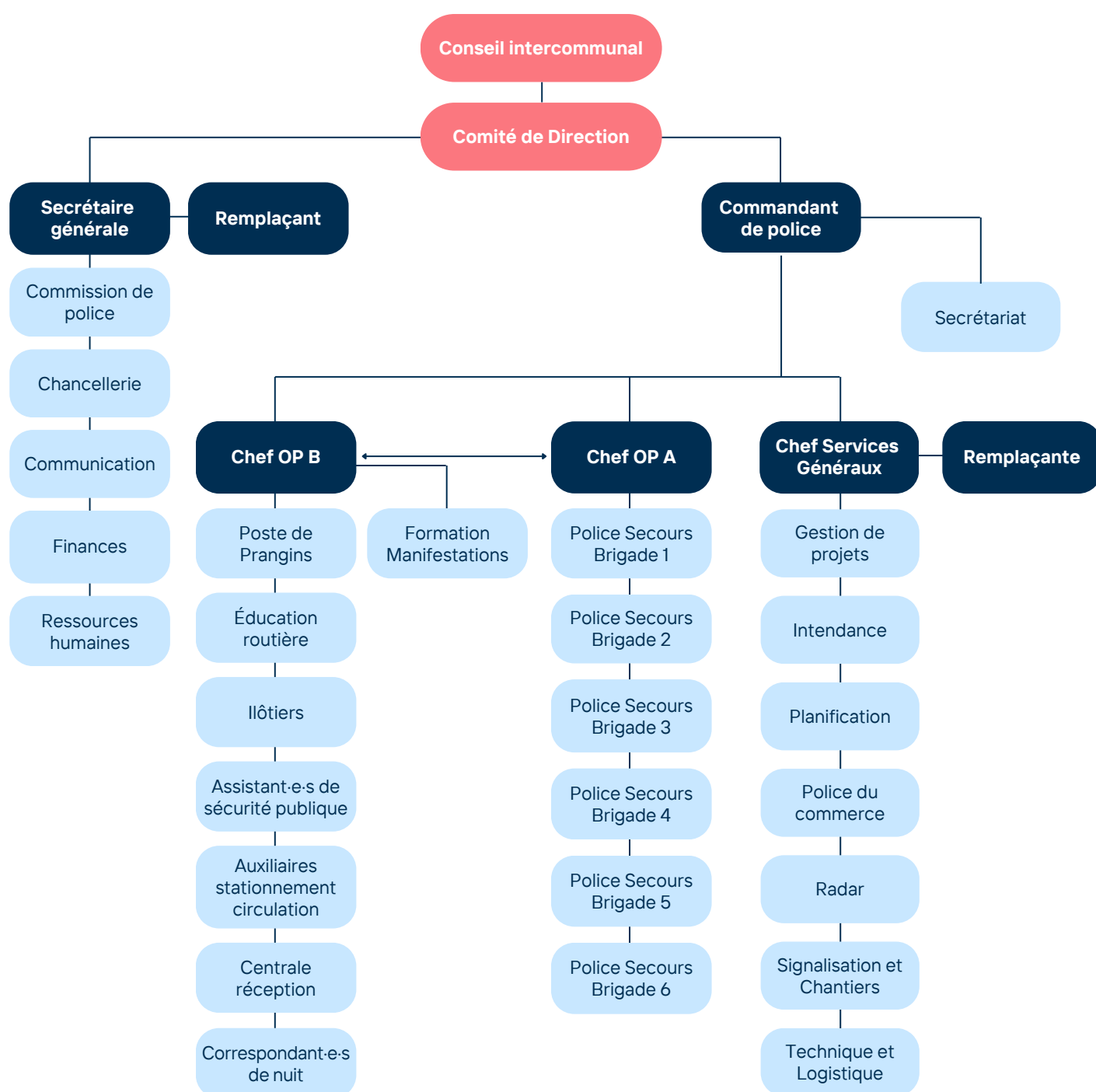
Interventions par commune en 2024
Tendances sur trois ans (2022 - 2024)
Radar
Unité prévention et proximité
Naturalisations
Chancellerie
Commission de police
Divers

34 — Conclusions

EFFECTIFS DE POLICE NYON RÉGION ET ORGANIGRAMME STRUCTUREL

Au 31 décembre 2024, l'effectif PNR était de 92 collaboratrices et collaborateurs comprenant 67 policières et policiers (dont quatre officiers, 51 policières et policiers, neuf policières et policiers en formation (PeF), et trois aspirantes et aspirants), huit assistantes et assistants de sécurité public et 17 personnels civils

La conduite organisationnelle et opérationnelle de la PNR est assurée par une direction bicéphale, à savoir la Secrétaire générale et le Commandant de police, lesquels se répartissent les tâches institutionnelles et opérationnelles selon l'organigramme ci-dessous.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

COMITÉ DE DIRECTION

Le CoDir constitue l'organe exécutif de l'Association et est fondé sur les articles 19 et suivants des Statuts de l'Association de communes « Police de la Région de Nyon ». Composé de la conseillère et des conseillers municipaux en charge de la sécurité publique dans chacune des trois communes membres, il exerce toutes les tâches qui ne sont pas attribuées à un autre organe de l'Association.

Le CoDir a été désigné par le Conseil intercommunal et a pris ses fonctions le 1^{er} juillet 2021, pour la législature actuelle (2021-2026).



Roxane Faraut
Nyon
Présidente



Robert Middleton
Crans
Vice-président



Igor Diakoff
Prangins
Membre

DÉCISIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Durant l'année, le CoDir a formellement pris 40 décisions et a représenté PNR au sein de comités ou dans le cadre de nombreuses rencontres avec les partenaires, régionaux ou cantonaux, des domaines de la sécurité et du secours. Sa Présidente est également membre du Comité de la Conférence des directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), lequel se réunit régulièrement pour traiter des questions posées par la police coordonnée vaudoise.

En 2024, outre les préavis de bouclage des comptes et de validation du rapport de gestion 2023, ainsi que celui du budget 2025, deux crédits complémentaires ont été sollicités par le CoDir au Conseil intercommunal. L'objet du premier préavis concernait le remplacement d'un véhicule d'intervention pour Police Secours et l'installation de bornes de recharge électriques au Centre de Polices (CdP), permettant ainsi à PNR de poursuivre son action pour l'électrification de son parc véhicules. L'objet du second préavis concernait le renouvellement des gilets pare-balles des policières et policiers, cette acquisition permettant, tout en maintenant les qualités du matériel exigées en matière de sécurité, de préserver la santé du personnel en lui fournissant un outil de travail à la fois plus léger et plus ergonomique.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Conseil intercommunal constitue l'organe délibérant et est fondé sur les articles 10 et suivants des Statuts de la PNR. Composé de déléguées et délégués de chacun des conseils communaux des trois communes membres de l'Association, il compte 22 membres au 31 décembre 2024.

Membres du Conseil intercommunal

1. AUBERSON Jacques	Prangins	Président
2. GAUTHIER-JACQUES Yves	Nyon	Vice-président
3. ALBERTI Marina	Nyon	Commission de gestion
4. BÖHLER Patrick	Crans	Commission des équipements
5. BOSSERT Henri	Crans	
6. BRAUNWALDER Alex	Nyon	
7. DE BOURBON PARME Louis	Prangins	Commission de gestion
8. DUPUIS Alexandre*	Nyon	
9. DUSZEWSKA Jolanta	Prangins	Commission des équipements
10. FEDERAU Alexander	Nyon	
11. GENNAI Ilithyia	Nyon	
12. PÉGADA Jean-Emmanuel	Prangins	Scrutateur
13. PITTET Marc	Prangins	
14. POMMAZ Quentin	Crans	Commission de gestion
15. RAMSEIER André	Crans	
16. SAUERLAENDER Michael	Nyon	
17. SEGUY Alexia	Nyon	
18. SOLDINI Sacha	Nyon	
19. ULDRY Doris	Nyon	
20. VUADENS Sacha	Nyon	
21. VUAGNIAUX Christine	Nyon	
22. VUILLE Jean-Pierre	Nyon	Commission des équipements

*Désigné fin 2024, sera assermenté en 2025

Secrétaire et secrétaire suppléant

sans droit de vote

BOURQUI Raphaël
SÜESS Gothard

Secrétaire
Secrétaire suppléant

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

DÉCISIONS DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Première séance ordinaire - 24 avril 2024 à Prangins

Rapports des commissions :

- Préavis n° 01/2024 présentant les comptes 2023 : accepté par 16 voix à l'unanimité ;
- Préavis n° 02/2024 présentant la gestion 2023 : accepté par 16 voix à l'unanimité.

Deuxième séance ordinaire - 18 septembre 2024 à Crans

Rapports des commissions :

- Préavis n° 03/2024 présentant le budget 2025 : accepté par 16 voix à l'unanimité ;
- Préavis n° 04/2024 demandant un crédit d'investissement de CHF 150'000.- pour le remplacement d'un véhicule d'intervention et l'installation de bornes de recharge au CdP : accepté par 16 voix à l'unanimité ;
- Préavis n° 05/2024 demandant un crédit d'investissement de CHF 142'000.- pour le renouvellement des moyens de protection balistique individuels : accepté par 16 voix à l'unanimité.



ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

PNR CÉLÈBRE SES 10 ANS

En 2024, PNR a célébré un jalon important : les 10 ans d'existence de l'Association de communes « Police de la Région de Nyon ». Dix années marquées par l'engagement, l'innovation et la proximité avec la population. Pour souligner cet anniversaire, célébrer le travail accompli et remercier celles et ceux qui ont contribué à ce succès, une cérémonie symbolique s'est tenue sur la place du Château à Nyon. Ce lieu emblématique a permis de rassembler nos collaboratrices et collaborateurs, les Autorités locales et les habitantes et habitants, dans un moment de partage et de célébration. Cet événement a été l'occasion de présenter et assermenter nos nouvelles policières et nouveaux policiers, de souligner nos réussites et de regarder vers l'avenir avec optimisme.

Vers une police moderne et connectée

En dix ans, notre corps de police a évolué de manière significative. Nos effectifs ont augmenté de manière importante, nos rangs se sont féminisés, une gestion plus structurée des Ressources humaines (RH) et une collaboration étroite avec d'autres services, publics et privés, ont été mis en place. PNR, maillon désormais incontournable de l'Organisation policière vaudoise (OPV), est aujourd'hui mieux équipée pour faire face à la diversité des enjeux en matière de sécurité. Nos équipements sont à la pointe de la technologie et nous avons pris des mesures concrètes pour garantir la durabilité de nos actions. Depuis 2023, PNR occupe, avec la Police cantonale vaudoise (PCV), un nouveau poste de police certifié Minergie-P. Citons parmi d'autres avancées notables, notre transition vers des véhicules d'intervention électriques, témoignage de notre engagement pour un avenir plus respectueux de l'environnement, en garantissant la sécurité et le confort de nos collaboratrices et collaborateurs en intervention.

L'utilisation des réseaux sociaux est également devenue un pilier de notre communication. Nous avons su tirer parti de ces outils pour renforcer notre présence en ligne, mener des actions de prévention, recruter de nouveaux talents et favoriser une meilleure interaction avec les habitantes et habitants.

Une approche de proximité renforcée

Au-delà des actions répressives, l'un des axes majeurs de notre évolution a été de renforcer la présence de la police sur le terrain, avec une approche humaine et plus proche des citoyennes et citoyens. Les patrouilles de proximité, les initiatives de dialogue avec la population, les campagnes de prévention et d'information ont été mises en place pour créer une relation de confiance durable entre la police et la communauté.

Cette approche a permis d'améliorer non seulement la sécurité, mais aussi la perception de la police par la population. De plus en plus, les citoyennes et citoyens se sentent écoutés et soutenus par les forces de l'ordre, ce qui a grandement contribué à renforcer la cohésion sociale.

La réponse aux enjeux modernes

L'évolution des problématiques sociétales a également entraîné une adaptation continue des missions de la police. Que ce soit dans la lutte contre la cybercriminalité, les problématiques de harcèlement, la gestion des manifestations ou encore la réponse aux crises sanitaires, la police a su se diversifier et s'adapter pour répondre aux défis de son époque.

ACTIVITÉS INSTITUTIONNELLES

Les dix années passées ont également vu une sensibilisation accrue aux problématiques liées aux droits humains, à la diversité et à la lutte contre les discriminations. La formation continue sur ces enjeux a permis aux policières et policiers de mieux comprendre les attentes de la population et d'adopter une posture plus inclusive et respectueuse des valeurs fondamentales.

Un avenir toujours plus connecté et à l'écoute

Bien que nous ayons franchi un cap important avec ce 10^e anniversaire, l'avenir reste notre priorité. Nous continuerons à innover, à renforcer notre approche durable et à répondre aux nouveaux défis en matière de sécurité. Il en reste encore à relever pour poursuivre sur cette lancée, notamment dans la gestion des nouvelles formes de délinquance et l'amélioration constante de l'accueil des citoyennes et citoyens.

Grâce à l'engagement de toutes et tous, notre police est aujourd'hui un acteur clé de la sécurité locale et de la tranquillité publique et notre volonté de toujours mieux servir la population guidera nos actions pour les années à venir. La police continuera à se réinventer, avec l'objectif constant d'être plus proche, plus efficace et plus humaine au service de toutes et tous.

PERSPECTIVES 2025

En sus des préavis validés pour le renouvellement d'un véhicule d'intervention et des gilets pare-balles, PNR a planifié le changement des uniformes de ses policières et policiers ainsi que ceux de ses assistantes et assistants de sécurité publique, dès 2025 et jusqu'à fin 2027. Ce changement répond à une décision d'uniformisation des tenues de police pour toute la Suisse.

La Commission de police faisant face depuis plusieurs années à une augmentation exponentielle de son activité, des travaux de réflexion sur l'optimisation de plusieurs processus sont actuellement en cours dans le but de désengorger ce service. À titre d'exemple, en 2025, la mise sous pli et l'envoi des documents de la Commission de police seront confiés à une entreprise externe. Soucieuse de délivrer ses prestations aux communes membres et partenaires de manière satisfaisante, et dans la perspective de pouvoir répondre aux demandes de prestations de 5^e processus de nouvelles communes, PNR proposera d'autres mesures d'amélioration et d'optimisation pour la Commission de police en 2025.

Sur la thématique des RH, le développement de projets visant à assurer l'attractivité de PNR en tant qu'employeur et à fidéliser le personnel ont précédemment été cités et seront prioritaires durant cette année.

Enfin, pour la gestion de ses finances, PNR sera dans l'obligation légale d'appliquer, dès 2027, les nouvelles normes comptables MCH2. L'exercice budgétaire 2026 sera dès lors réalisé à des fins d'apprentissage sur la base des nouvelles normes, afin d'être prêt pour l'établissement du budget 2027.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

BUFFY ET TAO : DU SOUVENIR À L'AVENIR

Une chienne d'exception au service de la police

En 2014, une petite chienne malinoise de trois mois, répondant au nom de Buffy, prenait maladroitement ses marques au poste de police de la place du Château, à Nyon. Elle a su conquérir très rapidement le cœur de tout le personnel, devenant la mascotte de PNR. Buffy s'est révélée être une excellente chienne policière, démontrant des capacités remarquables dans la recherche d'objets, de stupéfiants et de personnes disparues.

Son talent et sa détermination ont été récompensés en 2022, lorsqu'elle et son maître, le Sergent-major Greffier, remportaient la première place du concours de la Société des conducteurs de chiens de la Gendarmerie vaudoise. Pourtant, malgré son titre, Buffy n'a jamais perdu son caractère avenant et attachant.

Au printemps 2024, nous avons appris avec tristesse qu'elle était gravement malade. Face à cette nouvelle, son maître a dû prendre, en avril, la difficile décision de lui dire adieu. Buffy laissera son empreinte dans notre corps de police, et son souvenir restera gravé dans nos mémoires.



BUFFY

Un digne successeur prêt à relever le défi

Face à cette perte, le Sergent-major Greffier a dû rapidement se remobiliser et concentrer son énergie sur la formation de Tao, un autre chien malinois, qui avait rejoint nos rangs en 2022. Grâce à un travail intensif et une grande complicité, le duo a brillamment franchi les étapes nécessaires à son accréditation opérationnelle.

En mai 2024, Tao et son maître ont réussi l'examen qui valide ses compétences en pistage, interception de personnes en fuite, quête d'objets et recherche de personnes dissimulées. Quelques mois plus tard, en novembre, ils concluaient la formation avec l'examen de recherche de stupéfiants et de billets de banque, démontrant ainsi l'étendue des capacités de ce jeune chien.

Aujourd'hui, Tao est devenu un atout pour nos équipes, un chien de grande envergure, tant par la taille que les compétences. Il est prêt à mettre son flair au service des policières et policiers sur le terrain.



TAO

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

CAMPAGNE DE PRÉVENTION ET DE RÉPRESSION DES USAGÈRES ET USAGERS DE CYCLES ET TROTTINETTES

Face à une recrudescence des accidents liés aux vélos et trottinettes sur les communes de Nyon, Crans et Prangins, ainsi qu'à l'augmentation des plaintes de piétons vis-à-vis des trottinettes électriques, PNR a décidé de renforcer les contrôles à l'encontre des usagères et usagers de ces modes de déplacement. Pendant tout le mois d'octobre 2024, la police est intervenue pour rappeler les règles de conduite et sanctionner les comportements dangereux.

Les utilisatrices et utilisateurs de trottinettes électriques sont particulièrement visés, en raison de leur vitesse et de leur présence croissante en milieu urbain. Ils doivent impérativement respecter les limitations de vitesse, céder la priorité aux piétons, ne pas circuler sur les trottoirs et se conformer aux restrictions en vigueur dans certaines zones. De même, les cyclistes, qu'ils soient sur des vélos classiques ou électriques, sont appelés à modérer leur comportement, notamment dans les zones partagées avec les piétons.

Cette campagne, menée par les agentes et agents de Police Secours et de l'Unité prévention et proximité (UPP), a mis l'accent sur le respect mutuel et le vivre ensemble. Il est essentiel que chacune et chacun adapte sa conduite à la densité de la circulation et accorde une attention particulière à la sécurité des piétons, souvent les plus vulnérables.

Les actions de contrôle visaient avant tout à sensibiliser et, en cas d'infractions, à sanctionner. L'objectif était de promouvoir une circulation plus sûre et harmonieuse pour toutes les usagères et tous les usagers de l'espace public. Lors de la campagne du mois d'octobre, 110 amendes d'ordre ont été délivrées.

Les retours constatés ont été extrêmement positifs, que ce soit par le biais de nos agentes et agents sur le terrain ou sur les réseaux sociaux, la population a semblé apprécier que des mesures soient prises. La presse a, de plus, largement repris ce thème.

Fin novembre, une nouvelle semaine de contrôles intensifs a été planifiée. À cette occasion, seule une dizaine d'amendes d'ordre ont été délivrées. Il est toutefois difficile de déterminer si cette diminution résulte de l'efficacité de la campagne de sécurité routière menée en octobre ou simplement d'une baisse de l'utilisation de ces moyens de déplacement, probablement liée aux conditions météorologiques automnales. Pour mieux évaluer l'impact de nos actions, cette initiative sera reconduite au printemps 2025.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

LE POSTE DE POLICE MOBILE AU CŒUR DE LA POPULATION

À l'automne 2023, PNR réceptionnait son nouveau bus, entièrement électrique, confié à l'Unité prévention et proximité (UPP). Ce dernier est équipé pour fonctionner tant comme poste de police mobile que comme stand de prévention.

Tout au long de l'année 2024, avec pour objectif d'être plus proche, plus accessible et d'atteindre un maximum de citoyennes et citoyens, le personnel de l'UPP a pu compter sur son nouvel outil de travail pour assurer nombre de missions dans les domaines de la prévention, de la visibilité et de la présence policière.

Une dizaine d'opérations de prévention ont été menées, notamment sur les thématiques des cambriolages, de la sécurité routière et de divers phénomènes ayant impacté notre région. Le poste mobile a de plus pris ses quartiers à 24 reprises en des lieux variés afin de marquer une présence visible de nos services, d'aller au contact des citoyennes et citoyens et de les inviter à échanger avec nos collaboratrices et collaborateurs sur les sujets qui les préoccupent. Cette présence a majoritairement concerné des zones fortement fréquentées telles que les abords des centres commerciaux, la gare, l'hypercentre de Nyon, les déchetteries, le bord du lac, mais aussi des quartiers plus périphériques tels que le Cossy, la Levratte ou l'Asse, ainsi qu'à Crans et Prangins.

Cela a eu pour conséquence d'améliorer l'accessibilité à nos policières et policiers. Leur action a été extrêmement bien accueillie par la population et les retours sont très positifs.

Le poste de police mobile a également été engagé à l'occasion du Paléo Festival Nyon, dans le cadre du concept de proximité qui y est déployé conjointement par la Police cantonale vaudoise et PNR. Pendant toute la durée du festival, les postes mobiles des deux corps ont pris position devant l'entrée du site. Le détachement proximité dédié à l'événement, composé autant de gendarmes que de policières et policiers de PNR, assurait quotidiennement une présence aux abords immédiats de la manifestation.

Au terme de cette première année de fonctionnement, le bilan démontre que cet outil donne pleinement satisfaction. Il s'agit d'un excellent vecteur de visibilité, de communication et de prévention permettant de toucher de nombreuses personnes dans un court laps de temps. De plus, il offre une grande flexibilité. En effet, il permet de facilement s'adapter aux besoins spécifiques du moment, tant d'un point de vue de la fréquence des actions, des lieux desservis, que des thématiques abordées.



ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

FORMATION CONTINUE ET PERFECTIONNEMENT DES AGENTES ET AGENTS

L'entité formation de PNR joue un rôle essentiel pour garantir que les agentes et agents disposent des compétences nécessaires afin de répondre aux défis de leurs missions. En 2024, la cellule formation a notamment travaillé sur l'Explication des actes métiers (EAM), pour aligner les pratiques des agentes et agents avec les exigences légales, et sur les Techniques d'optimisation du potentiel (TOP), pour renforcer leur efficacité et leur résistance au stress.

Explications des actes métiers (EAM)

Le personnel policier est parfois confronté à des critiques ou à des procédures judiciaires. Ces situations mettent en évidence un besoin accru de préparation afin que les collaboratrices et collaborateurs puissent donner une restitution claire et précise des faits, sans être influencés par l'émotion ou le besoin de justification.

Les enjeux principaux sont de sensibiliser aux conséquences des actes professionnels, d'améliorer la restitution des actions, notamment après l'usage de la force, et de réduire les erreurs pouvant nuire aux suites judiciaires.

En 2024, une avancée a été réalisée avec la finalisation de la Formation de base (FOBA) pour l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Dans la continuité de cette démarche, les années 2025 et 2026 verront la mise en place d'une Formation continue (FOCO) intégrant des jeux de rôles immersifs et des simulations de tribunaux, encadrés par des juristes. Par ailleurs, la création d'un module e-learning est prévue afin d'offrir un apprentissage interactif et accessible à toutes et tous.

Techniques d'optimisation du potentiel (TOP)

Les TOP sont des méthodes psychologiques et physiques conçues pour améliorer la gestion du stress, renforcer la résilience et préserver le bien-être. Leur adoption par PNR témoigne d'une approche innovante visant à optimiser la performance des équipes.

Les TOP reposent sur trois principes fondamentaux : dynamisation, régulation et récupération. À travers des techniques spécifiques, elles permettent d'apaiser les émotions et de réduire les tensions, contribuant ainsi à une meilleure maîtrise des situations stressantes.

Pour assurer leur déploiement efficace, une stratégie en cascade a été mise en place. Un praticien policier, certifié au sein de PNR, forme des instructrices et instructeurs, qui intègrent progressivement ces techniques au sein des unités, garantissant ainsi une mise en œuvre adaptée et optimisée. Une formation sera également proposée au personnel civil. De plus, notre corps de police joue un rôle de pilote dans la diffusion des TOP auprès des autres corps de police communaux vaudois.

Les bénéfices attendus sont significatifs : amélioration des compétences en situation critique, réduction des effets du stress et optimisation de la coordination des interventions. Ces techniques constituent un outil stratégique permettant d'améliorer la performance et le bien-être du personnel, tout en répondant aux défis opérationnels quotidiens.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

MESURES CONTRE LE HARCÈLEMENT DE RUE

Depuis le 15 juin 2024, PNR a mis en place des mesures pour lutter contre le harcèlement de rue. Une plateforme de signalement en ligne permet aux victimes et témoins de rapporter les incidents, soit de manière anonyme, soit en choisissant d'être recontactés par l'UPP. Cette initiative vise à créer un canal de communication direct entre les citoyennes et citoyens et leur service de police, facilitant la collecte d'informations pour identifier les zones à risque et mettre en œuvre des mesures préventives efficaces.

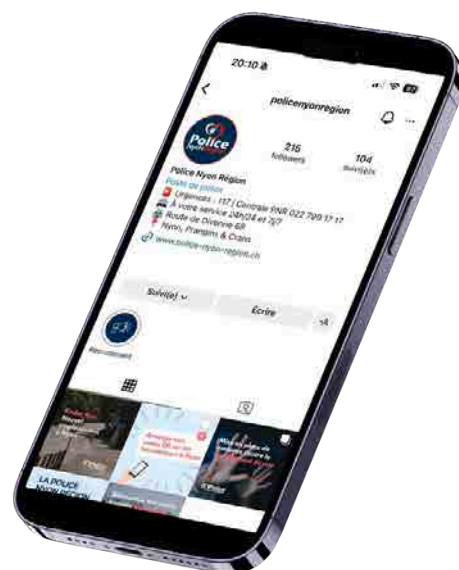
En parallèle, le réseau « Angela » a été constitué, offrant des lieux sûrs où les personnes menacées peuvent trouver refuge. Environ 60 établissements publics à Nyon, Crans et Prangins participent à ce dispositif, identifiables par un sticker « Ici, demandez Angela ». Leur engagement est essentiel à la réussite de cette initiative, et PNR les remercie pour leur précieuse collaboration dans la protection des citoyennes et citoyens. Ces mesures visent à renforcer la sécurité dans les espaces publics et à offrir des points de refuge immédiats aux personnes en situation de harcèlement.



PNR SUR INSTAGRAM

Dans le cadre de sa stratégie de communication et de proximité avec le public, PNR a lancé en mai 2024 sa page Instagram sous le nom @policenyonregion. Ce nouvel espace permet de partager des informations essentielles sur les opportunités de recrutement, des conseils de prévention, des indications pratiques, ainsi que les dernières actualités et événements liés au corps de police.

Depuis son lancement, ce compte Instagram a suscité un intérêt croissant et totalise aujourd'hui un peu plus de 300 abonnés et abonnées. PNR poursuit ses efforts pour enrichir son contenu et renforcer son interaction avec la communauté afin d'informer et de sensibiliser efficacement le public.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

RESSOURCES HUMAINES

Arrivées 2024

S. Vouillamoz	Secrétaire générale	01.03.2024
C. Pinto	Assistante RH (CDD)	01.04.2024
M. Tarruella	Assistante administrative	01.06.2024
J. Scheidegger	Aspirante de police	01.09.2024
M. Merlo	Aspirante de police	01.09.2024
M. Van der Aa	Aspirant de police	01.09.2024

Départs 2024

M. Njikam	Assistante RH (CDD)	31.01.2024
C. Josseron	Assistante administrative	30.06.2024
Appointée S. Savasan	Policière	30.11.2024

Jubilaires 2024

Brigadier M. Dubuis	Policier	5 ans
Appointé ASP S. Kipfer	Assistant de sécurité publique	5 ans
Appointée C. Mermoud	Policière	5 ans
Brigadier H. Michel	Policier	5 ans
Sergent-major M. Rapin	Chef de brigade	5 ans
J. Tenreiro	Assistante de Direction	5 ans
Appointé L. Vuillomenet	Policier	5 ans
Sergent-major G. Mirabile	Chef de brigade	10 ans
Sergente-major L. Ecsedi	Sous-cheffe de brigade	15 ans
Sergent ASP A. Greco	Assistant de sécurité publique	15 ans
Major C. Schmidt	Commandant	15 ans
Adjudant S. Baconnier	Chef du bureau radar	20 ans
Adjudant O. Rihs	Chef UPP	25 ans
S. Villy	Assistante administrative	25 ans

POLITIQUE RH DE PROTECTION DE LA MATERNITÉ

Une entité publique qui prend en compte les enjeux familiaux renforce son attractivité et favorise la fidélisation de ses collaboratrices et collaborateurs sur le long terme. Dans cette optique, instaurer une politique bienveillante en faveur des femmes enceintes et de la maternité est une démarche essentielle pour toute organisation soucieuse de son capital humain et de sa responsabilité sociale.

PNR a toujours eu à cœur que les femmes et futures mamans puissent évoluer dans un cadre professionnel offrant une grossesse apaisée ainsi qu'une reprise d'activité dans les meilleures conditions.

La politique de protection de la maternité, mise en place en 2024, vise donc à protéger la santé et la sécurité des femmes enceintes, ainsi que leurs droits au sein de l'institution, conformément aux dispositions légales en vigueur en Suisse. Cette politique permet également de promouvoir la diversité et l'augmentation des femmes dans nos rangs en leur offrant le cadre nécessaire afin qu'elles soient en mesure de concilier leurs responsabilités professionnelles et familiales.

Deux principes fondent la base de cette politique :

- non-discrimination : aucune femme ne doit être discriminée en raison de sa grossesse. Cela inclut l'embauche, la promotion, les conditions de travail, les relations interpersonnelles et la résiliation des rapports de travail ;
- protection de la santé et de la sécurité au travail : PNR prend toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé de la femme enceinte et de son enfant, raison pour laquelle une évaluation des risques spécifiques pour chaque poste est effectuée dès l'annonce de la grossesse, afin d'adapter les conditions de travail en conséquence.

Compte tenu des transformations physiques qui surviennent durant la grossesse et après l'accouchement, la future mère peut être davantage vulnérable, notamment quand il s'agit de faire face à un environnement de travail pénible. Certaines conditions de l'activité professionnelle, comme par exemple le port de charges, le travail prolongé en position debout, des horaires de travail inadaptés aux conditions de santé ou l'exposition à un danger potentiel, peuvent mettre en péril la santé de la collaboratrice et de son futur enfant. Ainsi, PNR tient à aménager les conditions de travail de ces futures mamans afin de limiter leur exposition aux situations à risque et de préserver leur santé et celle de leur futur enfant. Cela peut passer par des aménagements tels que la mutation temporaire des policières enceintes de Police Secours vers des postes administratifs, l'offre d'horaires flexibles ou un suivi médical facilité.

Ainsi, la Direction de PNR s'efforce de leur fournir un soutien optimal durant les mois précédents l'arrivée de leur enfant, afin d'harmoniser les besoins liés à leur grossesse avec leurs responsabilités professionnelles. Il en va de même pour la reprise d'activité après le congé maternité pour laquelle les RH organisent une rencontre pour aborder les divers aspects et/ou inquiétudes liés au retour au travail. L'objectif étant de faciliter la réintégration en offrant un accueil et un accompagnement personnalisés.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

UN PROCESSUS DE RECRUTEMENT PLUS SOLIDE

En charge du processus de recrutement et de sélection des nouvelles collaboratrices et nouveaux collaborateurs au sein de PNR, ainsi que des postes à repourvoir en interne, le service RH a revu en 2024 sa procédure dans le but de réduire les risques liés aux erreurs de recrutement et, par conséquent, réduire le roulement du personnel.

Les deux changements majeurs dans le processus sont l'intégration d'une évaluation avec une psychologue partenaire et l'implémentation d'un programme de vérification des antécédents des candidates et candidats auprès d'un mandataire.

En ce qui concerne le premier changement, un programme conçu sur mesure par la psychologue d'une société spécialisée et la responsable RH de PNR prévoit les étapes et outils suivants : 1) questionnaire de personnalité, 2) questionnaire d'intelligence émotionnelle, 3) questionnaire de motivation, 4) entretien structuré avec la psychologue et 5) exercice de présentation. Un rapport de synthèse est livré pour chaque candidate et candidat, englobant des observations et des constatations provenant de cette évaluation. Il contient les forces relevées, les zones de développement potentielles ainsi que les points de vigilance de la participante ou du participant à observer.

S'agissant de la vérification des antécédents, le programme établi sur mesure vise à améliorer la qualité des recrutements, protéger la réputation de l'employeur et à assurer l'intégrité des collaboratrices et collaborateurs au sein de l'organisation. Dans ce programme de vérification, la validation du parcours professionnel d'une candidate ou d'un candidat, sa probité financière et son profil internet public constituent des points de vérification. À la fin du processus, un rapport indépendant, objectif et standardisé est rendu par le mandataire pour chaque candidate et candidat.

Les statistiques des vérifications réalisées par le mandataire, durant les 10 dernières années au sein d'autres entreprises, montrent que :

- 5,5% des personnes fournissent de fausses informations dans leur dossier ;
- 74,8% des dossiers présentent des points d'attention ;
- 38,1% des personnes indiquent de fausses informations concernant leur probité financière ;
- 73% des expériences de travail citées dans les CV contiennent des inexactitudes ;
- 62% des profils internet analysés contiennent un élément à risque réputationnel.

Soucieuse de garantir une sélection rigoureuse et conforme à ses valeurs, PNR veille à ce que les dossiers des candidates et candidats respectent strictement les exigences éthiques et déontologiques ainsi que les règlements internes. Grâce à cette nouvelle procédure, l'institution s'assure de recruter les profils les plus adaptés à ses attentes et à ses exigences éthiques.

Enfin, d'un point de vue externe, une procédure de recrutement transparente et bien structurée renforce la réputation de l'employeur. Une communication claire sur les différentes étapes, les délais et les attentes, contribuent à une expérience positive pour les candidates et les candidats.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

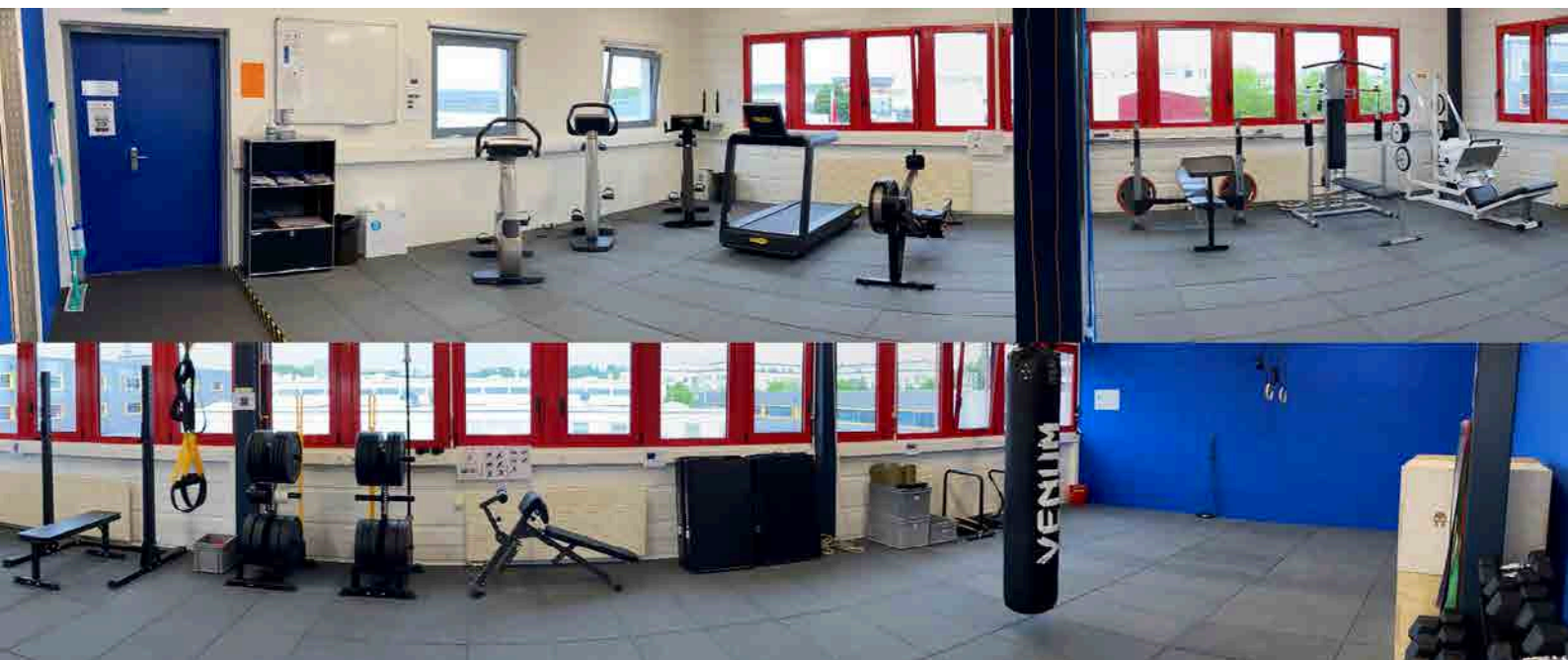
SALLE DE SPORT MUTUALISÉE POUR PNR ET LE SDIS

Dans le cadre de la construction du Centre de Police, une étude avait été menée afin d'explorer la possibilité de mutualiser une salle de sport entre PNR et le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS), notamment en utilisant les locaux libérés par PNR, qui se trouvent au deuxième étage de la caserne du SDIS.

Cette initiative collaborative vise à promouvoir le bien-être et la santé au sein des deux entités. Le projet ayant reçu l'approbation des différentes instances concernées, les travaux ont débuté à l'été 2023.

Après plusieurs mois de préparation, la salle de sport conjointe a été inaugurée le 20 mai 2024. Dès son ouverture, l'engouement des utilisatrices et utilisateurs a confirmé la pertinence du projet et l'attente qu'il suscitait. Pour assurer une bonne communication interne, un groupe WhatsApp a été créé. Cet outil permet de partager des informations essentielles, telles que les éventuelles pannes ou l'arrivée de nouveaux équipements.

Depuis son ouverture, la salle enregistre une fréquentation régulière et encourageante, avec une moyenne de 230 utilisatrices et utilisateurs par mois. Cet enthousiasme reflète l'intérêt de la communauté pour l'activité physique et le bien-être. Le bilan de cette initiative est donc très positif, tant pour les deux institutions partenaires que pour les bénéficiaires de cette infrastructure. Cette initiative illustre parfaitement les retombées positives d'un projet mutualisé, à la fois fonctionnel et apprécié par ses utilisatrices et utilisateurs.



ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN NOUVEAU RADAR SUR LA ROUTE DE GENÈVE À NYON

Depuis le mois d'août 2024, un radar fixe a été installé sur la route de Genève à Nyon, vers la plage des Trois-Jetées.

Établi dans une zone à fort trafic, ce nouveau radar fixe se trouve à proximité de plusieurs lieux très fréquentés, tels que le Conservatoire de l'Ouest Vaudois, la plage, le Tennis Club, la piscine et le centre sportif de Colovray. La route est également utilisée par de nombreux adeptes de la mobilité douce, pour lesquels ce dispositif vise à renforcer la sécurité en réduisant les excès de vitesse et les infractions routières fréquentes.

Des contrôles précédemment effectués, avec des dispositifs mobiles, avaient révélé des vitesses dangereusement élevées, allant jusqu'à 155 km/h sur une route limitée à 50 km/h. Connaissant l'effet dissuasif significatif de la présence visible d'un dispositif de contrôle, l'installation de ce radar fixe, clairement identifiable, vise à stabiliser les comportements des automobilistes et à protéger efficacement toutes les usagères et tous les usagers. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie globale de pacification des axes routiers et d'amélioration continue de la sécurité.

L'analyse des infractions relevées a rapidement démontré l'utilité de ce dispositif à cet emplacement. Alors que le taux moyen d'infractions enregistrées par les radars fixes du secteur de Nyon est d'environ 0,07%, celui installé sur la route de Genève affiche actuellement une moyenne de 1,42%.

En un peu plus de trois mois, près de 60 automobilistes ont commis une infraction grave, c'est-à-dire un excès de vitesse supérieur à 24 km/h au-delà de la limite des 50 km/h. Le cas le plus extrême concerne un conducteur flashé à 155 km/h. Grâce à l'enquête menée par l'unité radar de PNR, il a pu être rapidement identifié et dénoncé à l'autorité compétente.

Comme les autres radars fixes du secteur de PNR, cette nouvelle installation sera intégrée dans le système de rotation des appareils.



Top 5 des vitesses les plus élevées enregistrées

1	155 km/h	vendredi	00h09
2	133 km/h	samedi	04h26
3	128 km/h	dimanche	00h18
4	124 km/h	samedi	01h55
5	124 km/h	vendredi	10h38

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

TÂCHES DU 5E PROCESSUS : UN NOUVEAU MANDAT POUR LA COMMUNE DE CRASSIER

Depuis le 12 septembre 2024, PNR assume de nouvelles responsabilités pour la Commune de Crassier, marquant une étape significative dans la collaboration intercommunale en matière de sécurité publique. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre des tâches dites du 5^e processus, couvrant notamment la surveillance du stationnement sur le domaine public, la gestion des licences et contrôle des autorisations pour les établissements publics, ainsi que le suivi administratif lié aux amendes d'ordre (Chancellerie) et aux ordonnances pénales rendues sur le territoire communal par la Commission de police de PNR, sur la base d'une délégation de compétence ad hoc émise par la Municipalité de Crassier.

Cette transition fait suite à la dissolution, en décembre 2022, du groupement intercommunal d'Assistants de sécurité publique (ASP), qui assurait auparavant les tâches du 5^e processus à Crassier. À la suite de cet arrêt, la Municipalité de Crassier a constaté une recrudescence des infractions de stationnement et la nécessité de renforcer la régulation des espaces publics. Afin de rétablir un cadre structuré et efficace, un contrat de prestation a été conclu avec PNR, permettant une intervention ciblée et professionnelle sur le territoire communal.

Bilan des interventions en 2024

Avant d'effectuer des contrôles inopinés du stationnement à Crassier, la légalisation des places de stationnement, ainsi que la mise en conformité des marquages et de la signalisation idoines, ont été effectuées sur le territoire communal. De plus, les Crassiéranes et Crassiérans ont été sensibilisés en amont par la Municipalité de Crassier, notamment par le biais du bulletin d'information communal.

Grâce à la mise en œuvre de ce mandat, PNR a mené un nombre significatif d'actions sur Crassier en fin d'année 2024, soit durant à peine plus d'un trimestre :

- 199 amendes d'ordre (AO) ont été dressées pour des infractions diverses liées au stationnement ;
- sur ces sanctions, 162 AO ont été effectivement encaissées, la différence du nombre d'AO étant traitée d'abord par le biais de sommations ou, à défaut de règlement, par le biais de dénonciations des infractions relatives à des AO non-recouvrées qui sont alors systématiquement dénoncées en Commission de police ;
- 6 ordonnances pénales (OP) ont également été établies pour des infractions plus graves ;
- au total, ce sont 1'433 véhicules qui ont fait l'objet d'une vérification lors de 41 contrôles inopinés du stationnement ;

Ces interventions ont non seulement renforcé la discipline en matière de stationnement, mais aussi contribué à une meilleure gestion des espaces publics.

- Enfin, trois établissements publics présents sur la Commune de Crassier ont chacun été contrôlés à une reprise par la Police du commerce de PNR.

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Un cadre institutionnel renforcé

L'intégration de ces missions par PNR s'est faite en conformité avec le cadre réglementaire en vigueur, dans le respect de la Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) et du Règlement sur les compétences, l'organisation et les moyens des assistants de sécurité publique (RASP).

Perspectives et engagement pour l'avenir

L'année 2024 marque ainsi une avancée importante pour la sécurité publique à Crassier. La Municipalité de Crassier et PNR continueront d'évaluer l'impact de cette collaboration et à ajuster les moyens mis en œuvre afin d'assurer un service adapté.

PNR se réjouit de poursuivre ce partenariat et de garantir à Crassier un cadre de vie plus serein et réglementé dans l'espace public, en ligne avec les attentes de ses autorités.



INTERVENTIONS PAR COMMUNE EN 2024

ÉVÉNEMENTS	Actions Police Secours	Contrôles préventifs (spontanés et ordonnés)	Contrôles radar	Prévention scolaire	Gestion des troubles psychiatriques
Nyon	4'695	823	153	153	268
Prangins	852	77	72	17	61
Crans	284	53	24	5	7
TOTAL	5'831	953	249	175	336

ACCIDENTS CIRCULATION	Dommage simple	Avec blessures corporelles	Mortel	Avec fuite	Avec ivresse qualifiée	Constats à l'amiable
Nyon	8	29	1	44	11	154
Prangins	7	10	1	7	0	11
Crans	4	1	0	1	1	3
TOTAL	19	40	2	52	12	168

CONDUITE SOUS EMPRISE	Ivresses non-qualifiées	Ivresses qualifiées	Stupéfiants / médicaments
Nyon	30	64	14
Prangins	7	6	1
Crans	2	5	1
TOTAL	39	75	16

*Ivresse qualifiée : concentration d'alcool égale ou supérieure à 0,5 ‰

INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles simples et graves	Voies de fait/bagarres	Brigandages (vols avec violence physique)	Violences domestiques
Nyon	13	61	16	31
Prangins	0	1	1	3
Crans	0	2	1	0
TOTAL	13	64	18	34

DONNÉES CHIFFRÉES

VOLS	Vols simples / qualifiés	Vols par effraction / par introduction clandestine	Vols de véhicules*	Cybercrimes
Nyon	224	291	97	142
Prangins	2	56	3	19
Crans	3	34	0	6
TOTAL	229	381	100	167

*Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vols de plaques

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Dommages à la propriété	Incendies intentionnels
Nyon	84	26
Prangins	7	1
Crans	2	0
TOTAL	93	27

TROUBLES DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE	Nuisances sonores	Attroupements (sans littering)	Littering (avec attroupement)
Nyon	236	51	13
Prangins	33	1	0
Crans	20	0	0
TOTAL	289	52	13

DIVERS	Violences contre fonctionnaires	Infractions LEI	Contrôles CFF sur demande TPO*
Nyon	4	78	108
Prangins	0	2	n/a
Crans	0	7	n/a
TOTAL	4	87	108

*Uniquement sur la commune de Nyon en raison de la gare CFF

DONNÉES CHIFFRÉES

STUPÉFIANTS	Amendes d'ordre (AO) *	Dénonciations **	Saisies	Engagements chien (territoire PNR)
Ensemble des communes	2	21	15	14

*Les AO concernent uniquement la population majeure prise sur le vif en train de fumer

**Les dénonciations concernent les mineurs pris sur le vif en train de fumer et/ou les mineurs et majeurs en possession de plus de 10 grammes

ÉVÉNEMENTS HORS SECTEUR PNR	Plaintes	Accidents	Interventions chien	Demandes guichet
	445	19	21	200



DONNÉES CHIFFRÉES

TENDANCES SUR TROIS ANS (2022 - 2024)

Pour l'ensemble du territoire

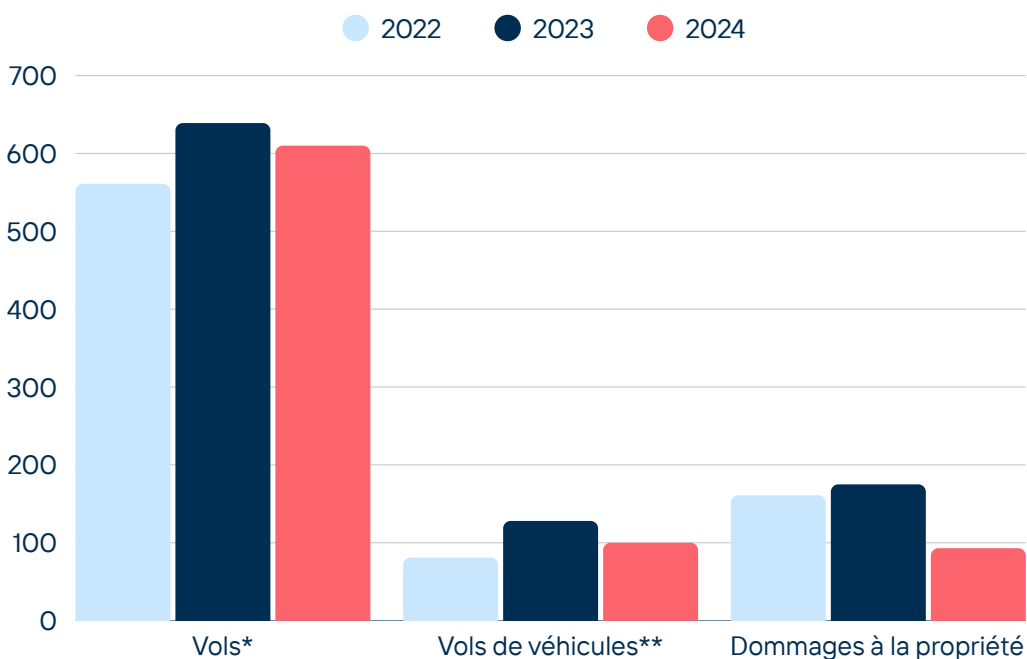
INTÉGRITÉ CORPORELLE	Lésions corporelles	Voies de fait	Brigandages
2022	20	80	4
2023	7	77	6
2024	13	64	18

Pour l'ensemble du territoire

INFRACTIONS CONTRE LE PATRIMOINE	Vols*	Vols de véhicules**	Dommages à la propriété
2022	561	81	161
2023	639	128	175
2024	610	100	93

*Vols simples / qualifiés / par effraction / par introduction clandestine / brigandages

**Véhicules 2 et 4 roues, comprenant : motos, scooters, cycles normaux et électriques, trottinettes, vols de plaques



DONNÉES CHIFFRÉES

Pour l'ensemble du territoire

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION*		VIOLENCES DOMESTIQUES	
2022	108	2022	30
2023	126	2023	28
2024	125	2024	34

**hors accidents avec stupéfiants / hors accidents avec constats à l'amiable*

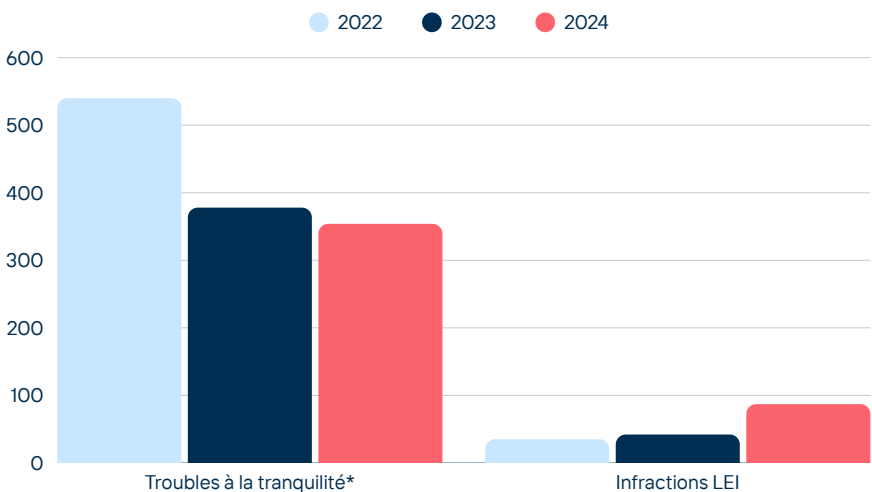
Pour l'ensemble du territoire

DIVERS I	Incendies intentionnels	Violences / menaces contre fonctionnaire
2022	41	4
2023	35	7
2024	27	4

Pour l'ensemble du territoire

DIVERS II	Troubles de la tranquillité*	Infractions LEI	Services au guichet (CdP)
2022	540	35	717
2023	378	42	735
2024	354	87	773

**comprend les nuisances sonores, le littering et les attroupements (sans littering)*



DONNÉES CHIFFRÉES

RADAR

Nombre de contrôles par commune

CONTRÔLES RADAR MOBILE ET SEMI-STATIONNAIRE	Radar embarqué / trépied (mobile)	TruCAM® (mobile)	Remorque (semi-stationnaire)
Nyon	28	125	596 heures en 6 contrôles
Prangins	20	52	471 heures en 5 contrôles
Crans	9	15	96 heures en 1 contrôle
TOTAL	57	192	1'163 heures en 12 contrôles

Contrôles de vitesse par commune

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés*	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions*	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	48'087	4'424	7.63%	64%
Prangins	42'844	3'725	6.69%	71%
Crans	10'176	1'219	8.74%	74%
TOTAL	101'107	9'368	7.50%	68%

*à l'exclusion des contrôles de la vitesse effectué avec la TruCAM®

RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	7'305'952	18'348	0.45%	82%
Prangins	2'046'021	16'747	0.79%	89%
Crans	750'159	4'330	0.58%	85%
TOTAL	10'102'132	39'425	0.55%	86%

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
Nyon	202093	2209	1.16%	72%
Prangins	73780	1048	1.19%	79%
Crans	38649	1293	3.41%	82%
TOTAL	314'522	4'550	1.37%	77%

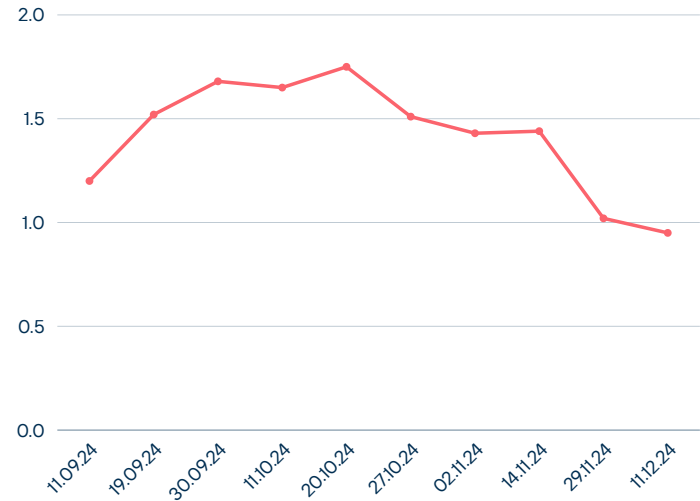
Tendances 2022-2024 - ensemble du territoire

RADAR MOBILE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
2022	107'507	9'042	5.64%	72%
2023	79'275	8'177	6.95%	71%
2024	101'107	9'368	7.50%	68%

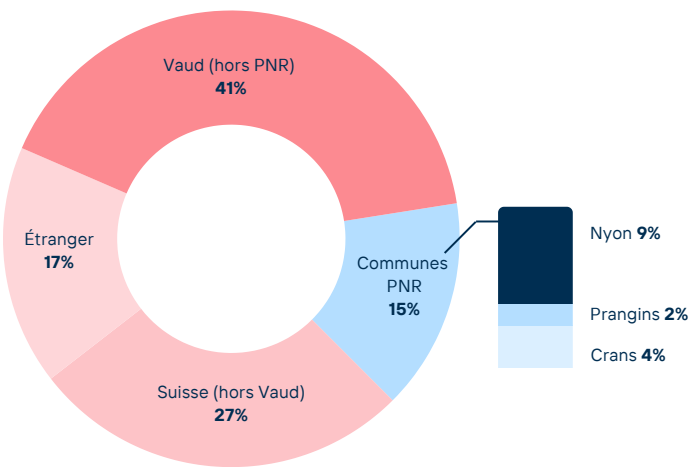
RADAR FIXE	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
2022	9'525'764	31'819	0.42%	85%
2023	10'686'879	47'669	0.53%	87%
2024	10'102'132	39'425	0.55%	86%

REMORQUE RADAR	Véhicules contrôlés	Véhicules en infraction	Taux moyen d'infractions	Taux d'infractions véhicules immatriculés hors territoire PNR
2022	936'580	14'917	1.93%	78%
2023	360'235	4'739	1.22%	80%
2024	314'522	4'550	1.37%	77%

Taux d'infractions du radar fixe
Route de Genève à Nyon - zone 50 km/h



Provenance des infractions du radar fixe
Route de Genève à Nyon - zone 50 km/h



DONNÉES CHIFFRÉES

UNITÉ PRÉVENTION ET PROXIMITÉ

L'UPP en quelques chiffres

	Résolutions de problème	Séances de conciliation	Stands de prévention	Conférences
Nyon	67	5	23	4
Prangins	39	0	1	1
Crans	15	0	0	0

Campagnes cantonales et régionales menées par l'UPP



Rentrée scolaire



Alcool au volant



Visibilité



Deux-roues

Mais aussi...

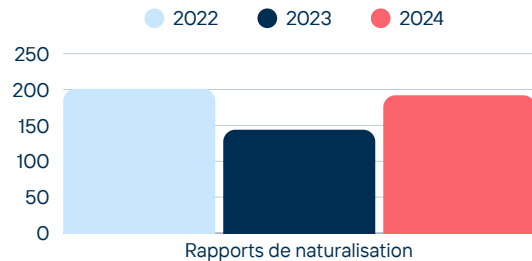


DONNÉES CHIFFRÉES

NATURALISATIONS

RAPPORTS DE NATURALISATION

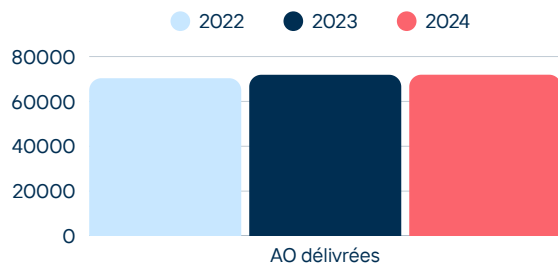
2022	201
2023	144
2024	192



CHANCELLERIE

AMENDES D'ORDRE AO délivrées

2022	70'339
2023	71'879
2024	71'906



COMMISSION DE POLICE

ORDONNANCES PÉNALES	AO impayées (converties)	Infractions au RIGP/RGP*	Stationnement sur une parcelle privée (violation d'une mise à ban)	Infractions au Règlement général sur les déchets
Nyon	2'584	68	1'340	112
Prangins	1'396	9	10	7
Crans	334	1	3	1
Crassier	4	2	0	0
TOTAL	4'318	80	1'353	120

*Règlement intercommunal général de police / Règlement général de police (par commune)

DIVERS

Courant 2024, **2'196** commandements de payer ont été notifiés dans les trois communes de PNR. **2'682** l'avaient été en 2023.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association « Police de la Région de Nyon »,

- Vu le rapport de gestion présenté par le Comité de direction ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion,

Approuve :

- La gestion de l'exercice 2024 et en donne décharge au Comité de direction.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION



La Présidente
R. Faraut



La Secrétaire générale
S. Vouillamoz



Police
Nyon **Région**



